

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique

Transports

**Direction des transports ferroviaires
et fluviaux et des ports**

Arrêté du 11 mars 2022

**Portant agrément d'une psychologue au titre des décrets n° 2010-708 du 29 juin 2010
relatif à la certification des conducteurs de trains et n° 2017-527 du 12 avril 2017 relatif
aux conditions d'aptitude physique et psychologique des personnels habilités aux tâches
essentielles de sécurité ferroviaire autres que la conduite de trains**

NOR : TRAT2203929A
(Texte non paru au journal officiel)

Par arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargé des transports en date du 11 mars 2022, la personne dont le nom suit est agréée pour une durée de cinq ans pour procéder à la certification des conducteurs de trains et des autres personnels exerçant des tâches essentielles de sécurité :

Psychologue : Auréliane CAROUGE.